



Compte Rendu
Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2019

Présents :

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Valérie Noiray
René Bonnet
Marina Catherin
Christine Pouchoulin
Lydie Sarazin
Christian Ott
Hélène Lachenal
Fabien Geoffray
Philippe Criscuolo
Carol-Anne Larouzée-Cervantes

Excusés :

Nestor Goncalves
Franck Coursio
Flavien Cruiziat

Pouvoir :

Véronique Bellemin
(Pouvoir à B. Fillion)

L'an deux mil dix-neuf, le quatre décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Christian Ott

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Tramoyes
Le mercredi 04 décembre 2019 à 20 h 30
Enregistrement intégral sans pause* »

1. **Compte rendu de la précédente réunion :**

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

2. **INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

1. **CCMP**

Mr le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur Protière, Président de la CCMP, donne la parole à ce dernier, qui présente à l'Assemblée le rapport d'activité 2018 de l'intercommunalité.

Mr Protière rappelle que chaque année, il est d'usage que le Président de la CCMP présente tour à tour à l'ensemble des communes, le rapport d'activités. Une synthèse du rapport annuel a été adressée à chaque élu.

Il en commente, à la suite, la synthèse qui est présentée simultanément en diapositives vidéo à l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un soutien accru à la dynamique locale

12 000
entreprises



**Un taux d'emploi
de +4% depuis 2014**

Un succès que la CCMP entend accompagner et faire prospérer : soutien aux organismes agissant dans le secteur de l'emploi, finalisation de la ZAC des Malettes et démarrage de la ZAC de Neyron, accompagnement financier du SIEA pour le déploiement de la fibre sur nos zones d'activités...

ZAC des Malettes

→ De nouveaux arrivants

LOT 01 : 5 000 m² → Inoveam
LOT 07 : 4 843 m² → Espace Concept Bois
LOT 09 : 5 780 m² → Oryx Partner – Licef
LOT 13 : 3 000 m² → ArchisStudio Groupe

IPAC

→ La CCMP renouvelle son adhésion

Nouvelle convention de partenariat 2018/2021 l'IPAC
> Budget de 137 818 €, dont 23 284 €/an pour la CCMP

Fibre optique

→ 2 nouvelles zones pourvues

ZINord de Beynost
ZIEst pour
> Budget de 59 000 €

Pôle Emploi

→ Une convention pour diffuser les offres du territoire

www.economie.cc-miribel.fr
> Toutes les annonces d'emplois à pourvoir sur le territoire.
Une première en Auvergne-Rhône-Alpes, en ligne au printemps 2019.

L'économie, (res)source de qualité de vie



FISAC

2018 57 076 €
d'investissement pour la CCMP
→ 10 entreprises aidées

+ 2017 61 874 €
→ 9 entreprises aidées

+ 2016 68 820 €
→ 11 entreprises aidées



187 770 €

d'aides engagées par la CCMP depuis 2016



En 2019, la CCMP est à nouveau lauréate de l'appel à projets FISAC du Ministère
= + 150 000 € prévus sur 2019-2021 via une nouvelle convention.



Subventions aux associations

50 784 €
de subventions en 2018

→ ACA 15 000 €
→ Élan Création 5 500 €
→ Sols'tisse 7 000 €
→ IPAC 23 284 €
→ Mission Locale Jeunes 15 000 €



Un soutien essentiel au dynamisme des acteurs de l'économie territoriale

GRAND PROJET

Le site PHILIPS, un projet à forte valeur ajoutée pour le territoire

4,1 hectares à Miribel

Ce projet ouvre la porte à des opportunités jusqu'alors bloquées par un manque de foncier. Le financement est quant à lui rendu possible par le faible taux d'endettement que la CCMP maintient depuis des années.

- Décision du Conseil communautaire le 8 octobre 2018
- Acquisition pour **4,5 millions d'€ HT (5,4 millions TTC)** financée par un prêt bancaire de 6 Millions d'€
- Désignation du maître d'œuvre en 2019
- **Début des travaux en 2021**

Philips toujours présent sur le site avec



80

salariés
R&D



500 000 €

de recettes annuelles pour la CCMP (loyer)

→ Un projet d'incubateur remporté !

Le French Poc, plateforme d'innovation industrielle pour les PME, s'installera en octobre 2019 dans des locaux spécialement aménagés, au cœur du site.

GESTION DES DÉCHETS

Les actions d'incitation ont du succès

Convaincue que la réduction des déchets passe aussi par de nouveaux modes de consommations, la CCMP multiplie les actions « amont » au processus de tri.

4 905 tonnes
d'ordure ménagères collectées

→ + 102 tonnes / à 2017, notamment du fait du dynamisme économique de la ZAC des Malettes

TRI

1 079 tonnes
collectées

→ Soit + 78 tonnes par rapport à 2017

VERRE

770 tonnes

→ Soit 2 103 € reversés à la Ligue contre le Cancer



Aide à la réduction des déchets

3 initiatives portées par la CCMP

79 composteurs

2 aides financières à l'achat de couches lavables

10 broyeurs végétaux thermiques ou électriques



Une nouvelle déchèterie en projet

1,5 ha
à horizon 2023

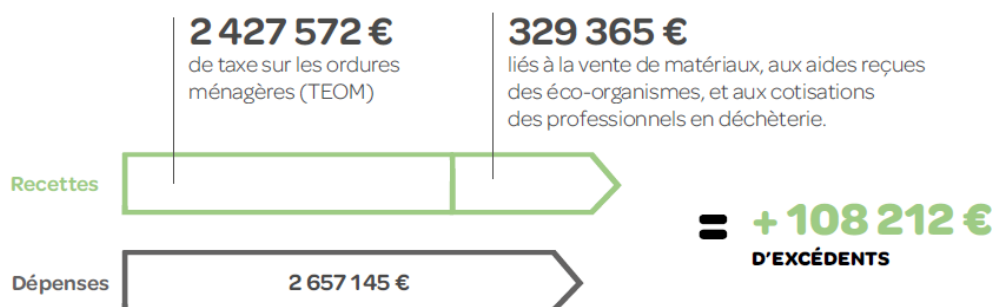


Un espace ressourcerie



Sur le site PHILIPS

→ Budget



Concernant la redevance incitative, Mr le Président informe l'Assemblée que cette hypothèse a été étudiée au début du mandat. C'est une décision qui demande du courage politique car cela impliquerait que les entreprises paient plus que ce qu'elles ne devraient.

CULTURE

Vers un Pôle Culturel et Touristique

→ Lecture publique

L'enjeu pour la CCMP est de palier le déficit net de l'offre des bibliothèques du territoire, d'harmoniser leur fonctionnement mais aussi d'accompagner la professionnalisation leurs équipes.

Le coordinateur du réseau est en action depuis septembre 2018

→ Objectifs :

- 1 réseau pour les 6 communes ;
- fédérer les partenaires ;
- développer les événements et animations, ainsi que les fonds documentaires ;
- favoriser la circulation des ouvrages, création d'une carte unique de prêt ;
- créer la communication, le nom et l'identité du réseau.

→ Subventions aux associations

101 850 €
de subventions en 2018

- OCM / spectacles scolaires **50 000 €**
- Woodstower **5 000 €**
- Union Laïque de Miribel / cinéma **22 000 €**
- Swing sous les étoiles **17 850 €**
- Espérance de Beynost **5 500 €**
- Dyapason **1 500 €***

*subvention d'investissement

SPORT

Le territoire bouge !

→ Gymnase de La Chanal

Ce projet offrira un nouvel équipement adapté aux besoins réels du territoire de la CCMP et complémentaire aux deux gymnases, déjà communautaires, de Beynost et de Saint-Martin à Miribel.

3 120 m²

de superficie au total
(circulation et locaux techniques compris)

6 800 000 € TTC

d'investissement

→ **Choix du cabinet d'architecture
Bruhat et Bouchaudy**

Travaux : 1^{er} trimestre 2020
Livraison : rentrée scolaire 2021.

→ Ain Sud Foot

LES VESTIAIRES SONT OPÉRATIONNELS

926 942 € TTC

→ Montant des aides des partenaires institutionnels : **393 625 €**

→ Subventions aux associations

121 500 €

de subventions en 2018

- Ain Sud Foot **90 000 €**
- Côtière handball **10 700 €**
- Vertical Côtière **7 500 €**
- Pétanque Miribel Côtière **500 €**
- Saint-Maurice volley-ball Côtière **500 €**
- Beynost BMX Côtière **15 000 €**

ÉDUCATION

Un véritable parcours d'éveil sportif et culturel

Au-delà de l'aspect ludique de ces activités, il s'agit bien pour la CCMP comme pour les enseignants de proposer des apprentissages clés dans le développement des enfants et qui s'inscrivent parfaitement dans le parcours scolaire des élèves.

→ Semaines sportives

Elles remportent toujours un fort succès

6 centres de loisirs



9 activités abordées



268 participants

soit 36 enfants par jours
provenant de 3 centres de loisirs

7 associations sportives

du territoire partenaires

3 ETAPS + **3** animateurs + **3** entraîneurs en moyenne,
mobilisés sur chaque session

→ L'EPS dans les écoles



63^h d'enseignement hebdomadaire

Environ

1 550

élèves concernés



25 classes



IMS

Le territoire se compose en musique

En parallèle des interventions dans les écoles, plusieurs temps forts musicaux réunissent les classes.



79^h d'enseignement hebdomadaire

17 établissements concernés

111 classes primaires

3 EPE + 1 crèche + 4 RAM

Près de **3 000 enfants**

de la crèche au CM2



AMD

L'enseignement artistique, clef de voute du projet éducatif communautaire

De nouvelles activités proposées et de nombreux concerts viennent compléter les cours, faisant de l'AMD un vrai outil de rassemblement intercommunal.

719 élèves | **552 familles**

dont 619 élèves de - de 25 ans

dont 93% résidant sur la CCMP

30 professeurs

de musique ou de danse diplômés d'État

398^h

d'enseignement hebdomadaires

27

disciplines enseignées

731 194 €

de charge nette

LILÔ

Lilô confirme son succès



220 340

PASSAGES

-3% par rapport à 2017

1 225

ABONNÉS

20 615

SCOLAIRES

789 créneaux horaires
pour les primaires



326 créneaux horaires
pour le second degré

Ce lieu de détente et de loisirs est très naturellement sollicité durant l'été, comptant cette année un pic de fréquentation de plus de 25 000 visiteurs sur le seul mois de juillet.



Le renouvellement au **1^{er} janvier 2018**
du contrat de délégation de service public
avec la société Vert Marine



NOUVEAU !

146 155,87 € d'investissements en 2018

- de nouveaux bains de soleil, canapés, poufs et fauteuils : **5 241,95 € HT,**
- une salle de soins du corps réaménagée : **11 273,22 € HT,**
- un lit hydro-massant et la rénovation de la salle de repos : **29 777,65 € HT,**
- la réhabilitation du hammam : **57 654,60 € HT,**
- une salle « spinning box » dédiée aux cours de RPM : **21 713,52 € HT,**
- une « jumping box » avec trampoline géant et l'aménagement de la Grignoterie : **20 494,93 € HT.**

SÉCURITÉ & CADRE DE VIE

Un cadre de vie plus sûr et agréable

→ Fourrière intercommunale

En juillet 2018, le conseil communautaire a souhaité conserver la compétence « fourrière automobile ».

Gérer plus simplement l'enlèvement des véhicules abusivement stationnés sur des emplacements interdits, voire parfois abandonnés, sans pour autant être des épaves.

→ **À compter du 1^{er} février 2019**, la CCMP a ainsi chargé la société WARNING ASSISTANCE d'assurer la mise en œuvre du service.

→ Radars pédagogiques

Au service de la prévention routière

11 radars

sur le territoire à usage préventif



Un programme informatique

a été développé pour exploiter ces données brutes. Afin de mieux cibler les contrôles de vitesse selon les jours et les heures de la semaine les plus critiques et dangereux.

CONTRAT DE VEILLE ACTIVE

Main dans la main pour plus de solidarité

Depuis 2015, il mobilise de nombreux acteurs du territoire afin de lutter contre les inégalités, améliorer la vie des habitants et favoriser la solidarité envers les quartiers défavorisés et les populations fragiles ou isolées.

18 017 €

de subventions de la CCMP en 2018



Un financement partenarial

- 26 000 € de l'État ;
- 9 418 € du Conseil Départemental ;
- 4 074 € de la CAF ;
- 3 000 € de la commune de Miribel ;
- 2 700 € de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost ;
- 200 € de la commune de Neyron.

7 projets

financés sur l'emploi/insertion, l'éducation et la jeunesse, la santé et l'accès aux droits

Agir ensemble



Plateforme été Côtière



Mieux vivre ensemble



Lieux Ressources Parents



Permanences d'accès aux droits



Coordination Côtière d'accès aux droits



Permanence d'une Intervenante Sociale en Gendarmerie pour accompagner la lutte contre les violences faites aux femmes

SOLIDARITÉ

Aux côtés des populations les plus fragiles

→ Résidence Le Cèdre - Le Coteau

Des travaux de modernisation et d'extension sont prévus.

200 000 € de subventions versés à l'Institution Joséphine Guillon pour permettre des travaux de modernisation et d'extension de ces résidences autonomie.

→ Accueil de jour « Aux Lucioles »

5 000 € de subventions à l'association qui accompagne les personnes en perte d'autonomie suite à une maladie de la mémoire.

→ La Croix Rouge

Des nouveaux locaux adaptés à Saint-Maurice-de-Beynost
11 871 € de subvention annuelle

→ Aire de grands passages

En 2018, une aire mutualisée sur Balan
45 000 € TTC de participation financière

Une réflexion en cours pour un aménagement pérenne sur les communes de Thil et de La Boisse.

→ Les autres subventions aux associations

ORSAC pour la gestion des deux logements temporaires d'urgence, rue du Mollard à Miribel

→ **3 768 €**

CAuE

→ **2 328,40 €**

ADIL

→ **2 300 €**

LOGEMENTS

Maîtriser le développement foncier sur la Côtière

380 000 €

engagés par la CCMP en 2018 et 2019 pour satisfaire les besoins en logements du territoire.

+
206 PERMIS DE CONSTRUIRE
AUTORISÉS

+
195 DÉCLARATIONS
PRÉALABLES

+
7 PERMIS D'AMÉNAGER

= Une croissance démographique et urbaine à accompagner

→ PLH

Une stratégie territoriale au service de l'habitat

Face à la tension grandissante du marché immobilier, la CCMP poursuit une politique solidaire de soutien aux populations les plus fragiles et d'accompagnement des communes dans la maîtrise de leur urbanisme.

Une étude d'urbanisme à Beynost
= action 1 du PLH

Le bureau d'études Berthet-Liogier-Caulfuty a réalisé lors du premier trimestre 2018 une étude d'urbanisme pré-opérationnelle dans le secteur de Pré Mayeux à Beynost.

L'équilibre financier des opérations d'habitat locatif aidé

36 000 € de subventions

ont été accordés au bailleur social SEMCODA pour la réalisation de 12 logements collectifs rue de Genève à Neyron.

Vers un nouveau PLH

Adoption du nouveau PLH par le Conseil communautaire en juillet 2019. Après avis des communes, la validation définitive est prévue pour la fin de l'année.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Les modes doux s'installent

→ Colibri

+ 35% de fréquentation

depuis 2013

UN ABONNEMENT ANNUEL POUR Colibri

Grand public	176€/an avec 1 mois de gratuité
Moins de 26 ans	100€/an avec 2 mois de gratuité

Près de

40 000 € investis

pour la mise en accessibilité des arrêts.

LE BUDGET 2018

RECETTES

1 988 177,35 €

DÉPENSES

1 511 918,57 €

→ Transport scolaire

Keolis / autocars Planche transporte les enfants vers **Lilô et l'Allegro** avec un contrat mutualisé entre les communes

→ Voirie

Plus de sécurité pour les modes doux

387 000 € TTC

de travaux en 2018

350 mètres de cheminement partagé modes doux ont été réalisés le long de la route de Tramoyes, à l'entrée Est des Échets

- ⊕ Un plateau piétonnier
- ⊕ L'arrêt Colibri Les Chênes aux normes d'accessibilité

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Une gestion collégiale de la ressource

→ Assainissement collectif

L'étude du transfert de compétences sur l'assainissement collectif, les eaux pluviales urbaines, l'eau potable et la défense incendie avec le cabinet Merlin.

- Un état des lieux et analyse des enjeux,
- des indicateurs de performance,
- un programme de travaux.

⊞ une prise de compétence prévue au 1^{er} janvier 2020

→ STEP de Niévroz

À Thil, les travaux de raccordement à la STEP de la 3CM, à Niévroz, ont démarré en juillet 2018.
→ Ils s'étendront jusqu'à fin 2019.

3 500 000 € HT

DE COÛT GLOBAL dont 958 000 € HT investis par la CCMP.

→ SPANC

13 contrôles de conception en 2018

5 contrôles de réalisation

25 contrôles de vente

→ Ruissellement agricole

Le plan d'action 2016-2020 se poursuit dans le cadre de la charte agricole.

31 026 €

DE FINANCEMENT, dont 2 000 € avancés en 2018 sur le budget 2019 pour les aménagements légers.

Mme Noiray interroge le Président de la CCMP sur le transfert de compétence de l'assainissement et son impact financier. Elle souligne que l'excédent est obtenu par la Taxe d'Assainissement. Aussi, ne pas transférer la totalité des excédents à la CCMP revient à augmenter la Taxe d'Assainissement pour les abonnés. Elle note que si toutes les communes versent l'intégralité de leurs excédents, on n'arriverait pas à une hausse de la Taxe d'Assainissement dans 10 ans.

GEMAPI

Une gestion collégiale de la ressource



GEMAPI

La nouvelle compétence a pris effet

Elle donne à la CCMP de nouvelles responsabilités et a eu plusieurs impacts en 2018.

→ Des impacts organisationnels

1. **Transformation du Syndicat intercommunal** d'aménagement et d'entretien du ruisseau des Échets et du ravin des Profondières en syndicat mixte.
2. **Gestion concertée et collective du Bassin versant de la Sereine**, avec la 3CM, la CC de la Dombes et la CCPA.
3. **Thil** : la SEGAPAL désignée comme AMO pour le marché de maîtrise d'œuvre.

→ Des chantiers

1. **Torrent Rapan** : les garde-corps et la maçonnerie du piège à graviers de l'ouvrage de ruissellement du torrent ont été mis aux normes en 2018 à hauteur de la commune de Neyron.

→ **Coût global des travaux :**

29 805,30 € TTC



Canal de Miribel

Le contrat de revalorisation et restauration du canal de Miribel signé en mars 2016 par la CCMP et ses partenaires (l'État, EDF, VNF, le Département, etc.) a permis de fixer de grands enjeux de biodiversité, sécurité et qualité de vie.

2 185 000 € HT

de travaux prévus en 2019 pour le remodelage et recul des berges du canal de Miribel



2 783 705 € HT

pour la restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal ainsi que la restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu.



1 GROUPEMENT DE COMMANDE

entre la CCMP, la 3CM et la Métropole de Lyon

→ La Société Publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont SEGAPAL

ENVIRONNEMENT

L'avenir de notre planète en jeu

→ Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont les objectifs sont aussi vastes que stratégiques pour notre avenir.

D'ici 2030

↓
Réduction de 40 %
des émissions de GES
par rapport à 1990

↓
Réduction de 20 %
de la consommation énergétique
finale par rapport à 2012

↓
32 % d'énergies renouvelables
dans la consommation
finale d'énergie

→ **Fin janvier 2018**, le cabinet d'études Iddigo a été mandaté par le groupement de commandes du SIEA (Syndicat Intercommunal de l'Énergie de l'Ain) qui coordonne les actions de transition énergétique de ses membres.

FINANCES

Un budget maîtrisé = des marges préservées

→ Fonctionnement

Une hausse modérée des dépenses de fonctionnement de 1,29% par rapport à 2017.

RECETTES	19 549 927,21 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE
DÉPENSES	17 060 255,16 €	+ 2 489 672,05 €

→ Investissements

RECETTES	2 076 026,52 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE
DÉPENSES	3 532 971,09 €	- 1 456 944,57 €

↓
2018 marque une pause dans les investissements, comparée à la période 2014/2017, avec le maintien du résultat proche de 2,5 M €.

→ Dombes Côtière Tourisme

99 421 €

de subvention annuelle à l'Office de Tourisme

Perçue pour la première fois en 2018, la taxe de séjour a permis à la CCMP de récolter 70 305,80 €.

→ Impôts

La fiscalité économique n'a pas augmenté depuis 2008. Depuis la hausse de la TEOM en 2016, les taxes sont parfaitement stables.

→ Épargne

3 003 896 €

d'épargne brute disponible

grâce à une bonne maîtrise des dépenses et au maintien du niveau de la fiscalité.

= une capacité d'autofinancement relativement stable par rapport à 2017.

→ Dette

6 615 727 €

d'encours en 2018

soit une baisse de 11,34% par rapport à 2017.

2,2 ans

Un ratio de désendettement particulièrement bas...

→ Fonds de roulement

9 240 238 €

en fin d'exercice 2018

Soit une hausse de 12,5% par rapport à 2017, résultat d'un renouveau de la dynamique fiscale mais également d'une diminution des investissements ce qui a permis de reconstituer les réserves qui serviront pour partie au financement des investissements futurs.

170 121 €

Montant global de la DSC versé en 2018

DEMAIN...

De nombreux projets qui impactent la prochaine PPI 2021-2027

→ EN 2016

La CCMP établissait sa Programmation Pluriannuelle des Investissements 2016-2021

→ 43 000 000 €

d'investissements programmés

→ DEMAIN

De nombreux projets déjà lancés s'échelonnent sur la période 2019-2024

→ La requalification des berges (2020)
4 968 705 € HT de travaux prévus en 2019-2020

→ La passerelle modes doux à Saint-Maurice-de-Beynost (2020)
Environ **2 000 000 €** de travaux

→ Gymnase La Chanal (2021)
6 800 000 € TTC d'investissements

→ Le complexe cinématographique (2023)
8 350 000 € HT d'investissements (complexe + restaurant) **2 500 000 € HT** (aménagement paysager du forum)

→ Le site Philips (2024)
5 400 000 € TTC pour l'acquisition **13 000 000 €** pour les travaux

→ Une aire de grands passages mutualisée avec la 3CM
2 000 000 €

Mr le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur ce rapport d'activité.

Mr le Maire remercie Mr Protière pour sa présentation du rapport d'activités 2018 de la CCMP.

En préambule de la séance plénière, Mr le Maire présente à l'Assemblée le Trophée des Maires 2019 et informe que 13 habitants de la commune, ont fait le déplacement à Bourg en Bresse pour la remise du Trophée.

D'autre part, Mr le Maire présente au Conseil le PCAET et le commente. Il en rappelle le planning. Il souligne que le Plan sera voté le 17 décembre 2019 et qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine avec les agriculteurs. Mr Criscuolo note que le document manque de chiffres et aurait souhaité qu'il y ait plus de détails.

2. CCMP - TRANSFERT DE COMPÉTENCE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Mr le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de continuer ce projet de MSAP. C'est un budget peu conséquent, mais très utile (guichet unique par canton).

DELIBERATION 19/11/01 : TRANSFERT DE COMPÉTENCE CCMP - MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Rapporteur : Xavier Deloche

Mr le Maire rappelle que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Mr le Maire informe les membres du Conseil, des objectifs des Maisons de Services Au Public (M.S.A.P.). Elles ont pour mission d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics. Guichet unique administratif, c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

La MSAP n'intervient pas à la place de ces organismes, mais en amont, en soutien des usagers qui demandent son aide.

Afin d'engager les démarches préalables à une création, il convient préalablement d'inscrire aux statuts de la CCMP la compétence. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit au titre des compétences optionnelles, la possibilité de transférer la compétence : « création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Le Conseil,

Oùï les explications de Mr le Maire,

- **APPROUVE** le transfert de compétence optionnelle à la CCMP : « création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

3. CITY STADE

Mme Olivier présente le projet de panneau d'information (sur lequel ne figurent pas les horaires d'ouverture).

D'autre part, la présente délibération a pour objet de valider le règlement intérieur du City Stade, dont le projet a été présenté au Groupe de Travail. La majorité de ses membres s'est prononcée pour une fermeture de la structure à 21 heures.

Mme Pouchoulin note que l'horaire de 22 heures ne va concerner que deux mois de l'année (en été), en effet elle rappelle qu'il n'y a pas d'éclairage au City Stade.

DELIBERATION 19/11/02 : RÈGLEMENT D'UTILISATION DU CITY STADE

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que le City Stade ouvrira ses portes en décembre 2019.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement d'utilisation de cet espace, applicable dès l'ouverture.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

. Approuve le règlement d'utilisation de l'espace multi activités ci-annexé, applicable dès l'ouverture.

- Annexe délibération 19.11.02 -

REGLEMENT INTERIEUR DU CITY STADE

COMMUNE DE TRAMOYES

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES.

Le city stade implanté sur notre commune est un équipement ouvert à tous et en libre accès sous certaines conditions. En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les conditions.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Ils acceptent notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES.

Le site est accessible tous les jours y compris le weekend à partir de 8 h 30 jusqu'à 21 h.

Pendant la période scolaire, la priorité est donnée aux activités sportives du groupe scolaire.

Il est interdit d'accès avant et après les heures indiquées ci-dessus.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage (nuisance sonore).

L'accès au city stade pourra être interdit sans préavis pour les motifs suivants : Intempéries, travaux d'entretien, trouble à l'ordre public.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE.

Le lieu doit être maintenu propre. Aucun débris ne sera accepté : les déchets seront à déposer dans les poubelles prévues à cet effet. D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport et les activités proposées dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Il est formellement interdit de :

- Troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains en utilisant du matériel sonore (poste de radio, téléphone portable instruments de musique, pétards, fusées, etc.) et/ou par le fait de rassemblement ou attroupements bruyants.
- Modifier, rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures, de matériel non adapté ou hors normes.
- Accéder à ces lieux avec un engin motorisé.
- Fumer ou faire des feux.
- Consommer de l'alcool.
- Escalader ou grimper sur les panneaux de basket, buts, ou rambardes sur le site.
- Accéder avec un animal, même tenu en laisse.
- Accéder sur la pelouse synthétique avec des rollers, planches à roulettes, vélos, cycles etc....
- Jouer avec des boules de pétanque et des chaussures de foot à crampons.

RAPPEL : la voie desservant le lotissement le Clos du Magot est une voie privée et ne doit pas être utilisée pour le stationnement public.

En cas d'évènements exceptionnels, le présent règlement peut être sujet à révision.

En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles, les usagers ou toute personne qui constatent ces faits sont tenus d'avertir la Mairie au 04 72 26 20 50.

Le présent règlement intérieur sera applicable à partir de décembre 2019.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. FINANCES - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme Fillion rappelle l'objet de la présente délibération et en donne lecture.

DELIBERATION 19/11/03 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Brigitte Fillion

Mme le Rapporteur rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé pour les dépenses d'opérations en Investissement 2019 : 327.925,00 € pour le budget principal (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : 81.981,25 € (= 25 % x 327.925,00 €) pour le budget communal, selon la répartition ci-dessous :

Chapitre	Article	Crédits ouverts s/BP 2019	25%	Montant voté
21	2111	16 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
21	2128	10 000.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
21	21311	11 300.00 €	2 825.00 €	2 825.00 €
21	21312	13 920.00 €	3 480.00 €	3 480.00 €
21	21316	12 234.00 €	3 058.50 €	3 058.50 €
21	2135	32 500.00 €	8 125.00 €	8 125.00 €
21	2151	41 500.00 €	10 375.00 €	10 375.00 €
21	21561	5 600.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
21	2183	5 263.00 €	1 315.75 €	1 315.75 €
21	2184	9 000.00 €	2 250.00 €	2 250.00 €
21	2188	4 350.00 €	1 087.50 €	1 087.50 €
22	22534	15 000.00 €	3 750.00 €	3 750.00 €
23	2312	124 792.00 €	31 198.00 €	31 198.00 €
23	2315	1 000.00 €	250.00 €	250.00 €
27	276358	25 466.00 €	6 366.50 €	6 366.50 €
TOTAL		327 925.00 €	81 981.25 €	81 981.25 €

Les dépenses d'investissement seront imputées sur les opérations figurant au budget.

Total : 81.981,25 € pour le Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mme le Rapporteur dans les conditions exposées ci-dessus pour un montant total de 81.981,25 euros sur le Budget Principal.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Mme Fillion expose à l'Assemblée la demande d'indemnité annuelle émise par le Percepteur, en rappelle l'objet et donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/11/04 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Rapporteur : Brigitte Fillion

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- . de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,
- . que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- . de ne pas lui accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2019 notamment pour une insuffisance de conseils apportés à la collectivité.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES

Mme Fillion présente à l'Assemblée les Décisions Modificatives qu'il convient de voter pour procéder aux écritures comptables liées aux amortissements.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 : Entretien et réparations réseaux	9 272.21 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 272.21 €			
D 023 : Virement à section investis.		0.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		0.00 €		
D 6811 : Dotations aux amortissements su		14 442.16 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		14 442.16 €		
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..				1 932.95 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				1 932.95 €
R 74 : Subventions d'exploitation				3 237.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation				3 237.00 €
Total	9 272.21 €	14 442.16 €		5 169.95 €
INVESTISSEMENT				
D 1391 : Subventions d'équipement		1 932.95 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		1 932.95 €		
D 2315-109 : TRAVAUX CANALISATIONS		12 509.21 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		12 509.21 €		
R 021 : Virement section exploitation				0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				0.00 €
R 2803 : Frais d'études, de R&D et frai..				14 433.96 €
R 2818 : Autres immo. corporelles				8.20 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				14 442.16 €
Total		14 442.16 €		14 442.16 €
Total Général		19 612.11 €		19 612.11 €

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 627 : Services bancaires et assimil		200.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		200.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 344.10 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 344.10 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		7 144.10 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		7 144.10 €		
Total	7 344.10 €	7 344.10 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros	399 611.00 €			
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	399 611.00 €			
D 166 : Refinancement de dette		399 611.38 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		399 611.38 €		
D 22534-147 : SYNDICAT D'ELECTRICITE	0.38 €			
TOTAL D 22 : Immos reçues en affectation	0.38 €			
R 1641 : Emprunts en euros			427 381.00 €	
R 1641 : Emprunts en euros				27 769.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section			427 381.00 €	27 769.00 €
R 166 : Refinancement de dette				399 612.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				399 612.00 €
Total	399 611.38 €	399 611.38 €	427 381.00 €	427 381.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60623 : Alimentation		94.53 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		94.53 €		
D 023 : Virement section investissement	31 922.91 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	31 922.91 €			
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp	2 905.00 €			
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		34 733.38 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	2 905.00 €	34 733.38 €		
Total	34 827.91 €	34 827.91 €		
INVESTISSEMENT				
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				94.53 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				94.53 €
R 021 : Virement de la section de fonct			31 922.91 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			31 922.91 €	
R 2802 : Frais documents d'urbanisme				8 251.61 €
R 28031 : Amortis. frais d'études				15 330.15 €
R 28033 : Amortissement frais d'insertion				1 667.86 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation				6 063.18 €
R 2804181 : Autres : Biens mobiliers, mat.			2 905.00 €	
R 2804182 : Autres : Bâtiments et instal.				284.61 €
R 28051 : Concessions et droits similaires				3 135.97 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section			2 905.00 €	34 733.38 €
Total			34 827.91 €	34 827.91 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

7. INFORMATIONS

Les membres du Conseil Municipal informent :

. Mr le Maire informe les élus de la réfection de la plaque du Souvenir au cimetière et de l'attribution d'une subvention du Souvenir Français pour un montant de 368,80 euros.

. Mr Geoffray présente une synthèse des formations de Secourisme organisées sur la commune (3 sessions, 50 personnes formées et initiées aux gestes qui sauvent). Mr le Maire propose de remettre les diplômes lors de la cérémonie des Vœux.

. Mr le Maire fait part d'un courrier du SIEA relatif à la modernisation de l'éclairage public (LED). Il donne lecture de quelques extraits du courrier.

. Police Municipale : Mr le Maire informe que la convention a été signée ce jour avec la commune de St Maurice de Beynost. La prise de fonction devrait intervenir dès le 1^{er} janvier prochain. La signature de mutualisation sera médiatisée.

. Congrès des Maires à Paris : Mr le Maire fait retour à l'Assemblée des sujets abordés lors du Congrès des Maires.

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le mercredi 04 décembre 2019 à 23 h 46
Stopper l'enregistrement»*